

Bourse de formation postdoctorale – Information sur la demande de bourses

Admissibilité

1. Le candidat peut travailler au Canada

Pour les étudiants étrangers : Le candidat est responsable d'obtenir et de payer pour tous les documents légaux nécessaires pour travailler au Canada au poste convoité. Visitez <http://www.mcgill.ca/gps/postdocs/international/> pour savoir comment obtenir un permis de travail et vous enregistrer comme boursier postdoctoral à l'Université McGill.

Pour les citoyens canadiens et les résidents permanents : visitez <http://www.mcgill.ca/gps/postdocs/fellows/registration> pour vous enregistrer comme boursier postdoctoral à l'Université McGill.

2. Le candidat est sous la supervision d'un membre ou d'un membre associé du Centre StoP-Alzheimer.

3. Il participe à des recherches directement reliées à la mission du Centre.

4. Il a soumis une demande de bourse auprès des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux et n'a pas reçu de financement dans le dernier cycle de candidatures.

5. Il soumettra une demande de bourse à jour auprès de tous les organismes subventionnaires lors du prochain cycle de candidatures.

Comment postuler

1. Le candidat doit demander à son superviseur de soumettre une lettre de requête à l'attention du directeur du Centre StoP-Alzheimer. Par ailleurs, une lettre d'une page soulignant le projet de recherche de l'étudiant et son lien avec la mission du Centre StoP-Alzheimer doit être jointe à la lettre de requête. Les lettres et le résumé doivent être envoyés par courriel à: marianne.dufour@douglas.mcgill.ca

2. L'étudiant doit soumettre son CV et son dossier, qui a été préalablement présenté et est à l'étude auprès de l'un des programmes subventionnels reconnus au Canada (c.-à-d. IRSC, CRSNG, FRSQ). Ce dossier doit présenter les grandes lignes du projet sur lequel l'étudiant travaillera pendant la période de validité de sa bourse.

3. L'étudiant doit maintenir un rendement scolaire satisfaisant pour tous les cours auxquels il est inscrit pour la durée de sa bourse.

4. À la fin de la période validité de sa bourse, l'étudiant doit soumettre un bilan de 2 pages sur le travail qu'il a accompli pour avancer son projet de thèse.